

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20201217-120-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020

N°120/20

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 10 décembre 2020
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 23 décembre 2020,

Objet de la délibération

Subventions 2020 : Répartition définitive

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	76
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	5
• Dont représenté(e)s	8
• Excusé(e)s :	3
• Non excusé(e)s :	5
- Votants	89

Résultat du vote	
- Pour :	88
- Contre :	0
- Abstention :	1

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt,

Le dix-sept décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice

M. Joël BOLE à M. Vincent MARGUET, Mme Estelle BOURNEZ à Mme Colette GROLEAU, M. Franck COLLINET à M. Gérard COULET, Mme Vanessa DORDOR à M. Christophe JOUVIN, Mme Danièle FIETER à M. Claude CURIE, Mme Françoise LEBLANC-VICHARD à M. Alain OUDET, M. Jacques MAURICE à M. Pascal PERCIER, M. Boris PIERRET à Mme Patricia LABERTERIE

Procuration

M. Claude CHATELAIN par M. Nicolas CHEVRIAUX, M. Pascal DUGOURD par M. James PROUTEAU, M. Pascal GOSSE par M. Frédéric MAURY, M. Didier LAITHIER par Mme Marie-Christine ROBERT, Mme Lydie SAGE par M. Martial PAULY

Suppléé(e)s

Excusé(e)s

Mme Bernadette FAILLENET, M. Gilles SIMON, Mme Justine DIAS PEREIRA

Absent(e)s

Mme Christine BREUILLOT, M. Michel DEBRAY, Mme Maryse FAILLENET, Mme Christine JEANNEY, M. Jean-Louis POGLIANO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Félix CHOPARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Lors du conseil communautaire du 27 février 2020, une dotation complémentaire de 4 000 € a été votée pour l'enseignement musical sans être affectée.

Au regard de la situation des écoles de musique, et plus particulièrement de celle de Musicaloue qui a engagé un plan de rééquilibrage financier, la commission ad'hoc lors de sa réunion du 4 novembre 2020 a proposé le fléchage de cette dotation complémentaire vers Musicaloue (école de musique du secteur de Quingey).

Le conseil communautaire, invité à délibérer, décide à la majorité et 1 abstention (M. Henri BARBET) d'autoriser le versement de cette subvention complémentaire de 4 000 € à Musicaloue.

Fait et délibéré en séance, le 17.12.20

Pour extrait conforme
Jean-Claude GRENIER

Président

